

Première partie:**Liste des objets interdits et admis conditionnellement à l'importation (ou en transit)**

Section I		Animaux et produits du règne animal
Chapitre 1		Animaux vivants
Position	Code S.H.	■ Objets interdits
01.01-01.06		Tous les animaux vivants.
Chapitre 2		Viandes et abats comestibles
Position	Code S.H.	■ Objets interdits
02.01-02.10		Toutes les viandes et les abats comestibles, à l'exception des produits en boîte.
Chapitre 3		Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
Position	Code S.H.	■ Objets interdits
03.01-03.07		Toutes les espèces, à l'exception des conserves.
Chapitre 4		Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
Position	Code S.H.	■ Objets admis conditionnellement
04.01-04.10		Tous ces produits sont sujets à l'inspection et à l'autorisation des autorités compétentes.
Chapitre 5		Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
Position	Code S.H.	
05.01-05.11		Objets admis sans conditions.
Section II		Produits du règne végétal
Chapitre 6		Plantes vivantes et produits de la floriculture
Position	Code S.H.	■ Objets admis conditionnellement
06.01-06.04		Tous ces produits sont sujets à l'inspection et à l'autorisation des autorités compétentes.
Chapitre 7		Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
Position	Code S.H.	
07.01-07.14		Objets admis sans conditions.
Chapitre 8		Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
Position	Code S.H.	
08.01-08.14		Objets admis sans conditions.
Chapitre 9		Café, thé, maté et épices
Position	Code S.H.	
09.01-09.10		Objets admis sans conditions.
Chapitre 10		Céréales
Position	Code S.H.	
10.01-10.08		Objets admis sans conditions.
Chapitre 11		Produits de la minoterie; malt; amidons et féculs; inuline; gluten de froment
Position	Code S.H.	
11.01-11.09		Objets admis sans conditions.

Chapitre 12 **Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages**

Position	Code S.H.	■ Objets interdits
12.07	1207.99	Graines de chanvre.
12.11	1211.30	Feuilles de coca.
	1211.90	Toutes autres plantes et extraits de plantes stupéfiantes.

Chapitre 13 **Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux**

Position	Code S.H.	■ Objets interdits
13.02	1302.11	Opium.
	1302.19	Résine de chanvre.

Chapitre 14 **Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs**

Position	Code S.H.	
14.01-14.04		Objets admis sans conditions.

Section III **Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale**

Chapitre 15 **Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale**

Position	Code S.H.	
15.01-15.22		Objets admis sans conditions.

Section IV **Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués**

Chapitre 16 **Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques**

Position	Code S.H.	
16.01-16.05		Objets admis sans conditions.

Chapitre 17 **Sucres et sucreries**

Position	Code S.H.	
17.01-17.04		Objets admis sans conditions.

Chapitre 18 **Cacao et ses préparations**

Position	Code S.H.	
18.01-18.06		Objets admis sans conditions.

Chapitre 19 **Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculles ou de lait; pâtisseries**

Position	Code S.H.	
19.01-19.05		Objets admis sans conditions.

Chapitre 20 **Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes**

Position	Code S.H.	
20.01-20.09		Objets admis sans conditions.

Chapitre 21 **Préparations alimentaires diverses**

Position	Code S.H.	
21.01-21.06		Objets admis sans conditions.

Chapitre 22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres

Position Code S.H.

22.01-22.09 Objets admis sans conditions.

Chapitre 23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux

Position Code S.H.

23.01-23.09 Objets admis sans conditions.

Chapitre 24 Tabacs et succédanés de tabac fabriqués

Position Code S.H.

24.01-24.03 Objets admis sans conditions.

Section V Produits minéraux

Chapitre 25 Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments

Position Code S.H. ■ Objets interdits

25.01-25.30 Résidus dangereux.

Chapitre 26 Minerais, scories et cendres

Position Code S.H. ■ Objets interdits

26.01-26.21 Résidus dangereux.

Chapitre 27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales

Position Code S.H. ■ Objets interdits

27.01-27.16 Résidus dangereux.

Section VI Produits des industries chimiques ou des industries connexes

Chapitre 28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes

Position Code S.H. ■ Objets interdits

28.01-28.53 Matières radioactives et ou inflammables, explosives et autres matières dangereuses.

Chapitre 29 Produits chimiques organiques

Position Code S.H. ■ Objets interdits

29.01-29.42 Matières acides et corrosives.

Chapitre 30 Produits pharmaceutiques

Position Code S.H. ■ Objets admis conditionnellement

30.01-30.06 Produits sujets à l'inspection et à l'autorisation des autorités compétentes.

Chapitre 31 Engrais

Position Code S.H.

31.01-31.05 Objets admis sans conditions.

Chapitre 32 Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres

Position Code S.H.

32.01-32.15 Objets admis sans conditions.

Chapitre 33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques
Position	Code S.H.
33.01-33.07	Objets admis sans conditions.
Chapitre 34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, «cires pour l'art dentaire» et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre
Position	Code S.H.
34.01-34.07	Objets admis sans conditions.
Chapitre 35	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculles modifiés; colles; enzymes
Position	Code S.H.
35.01-35.07	Objets admis sans conditions.
Chapitre 36	Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables
Position	Code S.H. ■ Objets interdits
36.01-36.06	Produits interdits ou sujets à l'inspection et à l'autorisation des autorités compétentes.
Chapitre 37	Produits photographiques ou cinématographiques
Position	Code S.H. ■ Objets interdits
37.01-37.07	Objets de pornographie, immoraux ou outrageants, offensifs et exprimant des idées criminelles, néfastes à la sécurité et à l'intérêt des Etats, qui pourraient empêcher l'action de la justice concernant les enquêtes policières et la poursuite des criminels.
Chapitre 38	Produits divers des industries chimiques
Position	Code S.H.
38.01-38.25	Objets admis sans conditions.

Section VII Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

Chapitre 39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières
Position	Code S.H. ■ Objets interdits
39.01-39.26	Matières considérées comme inflammables.
Chapitre 40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
Position	Code S.H.
40.01-40.17	Objets admis sans conditions.

Section VIII Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux

Chapitre 41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs
Position	Code S.H.
41.01-41.15	Objets admis sans conditions.
Chapitre 42	Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux
Position	Code S.H.
42.01-42.06	Objets admis sans conditions.

Chapitre 43 Pelleteries et fourrures; pelleteries factices

Position Code S.H.

43.01-43.04 Objets admis sans conditions.

Section IX Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie ou de vannerie

Chapitre 44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois

Position Code S.H.

44.01-44.21 Objets admis sans conditions.

Chapitre 45 Liège et ouvrages en liège

Position Code S.H.

45.01-45.04 Objets admis sans conditions.

Chapitre 46 Ouvrages de sparterie ou de vannerie

Position Code S.H.

46.01-46.02 Objets admis sans conditions.

Section X Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts); papier et ses applications

Chapitre 47 Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)

Position Code S.H.

47.01-47.07 Objets admis sans conditions.

Chapitre 48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton

Position Code S.H.

48.01-48.23 Objets admis sans conditions.

Chapitre 49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans

Position Code S.H.

49.01-49.11 Objets admis sans conditions.

Section XI Matières textiles et ouvrages en ces matières

Chapitre 50 Soie

Position Code S.H.

50.01-50.07 Objets admis sans conditions.

Chapitre 51 Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin

Position Code S.H.

51.01-51.13 Objets admis sans conditions.

Chapitre 52 Coton

Position Code S.H.

52.01-52.12 Objets admis sans conditions.

Chapitre 53	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier
Position	Code S.H.
53.02	■ Objets interdits Chanvre.
Chapitre 54	Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles
Position	Code S.H.
54.01-54.08	Objets admis sans conditions.
Chapitre 55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues
Position	Code S.H.
55.01-55.16	Objets admis sans conditions.
Chapitre 56	Ouates, feutres et non-tissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie
Position	Code S.H.
56.01-56.09	Objets admis sans conditions.
Chapitre 57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles
Position	Code S.H.
57.01-57.04	Objets admis sans conditions.
Chapitre 58	Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies
Position	Code S.H.
58.01-58.11	Objets admis sans conditions.
Chapitre 59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles
Position	Code S.H.
59.01-59.11	Objets admis sans conditions.
Chapitre 60	Etoffes de bonneterie
Position	Code S.H.
60.01-60.06	Objets admis sans conditions.
Chapitre 61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
Position	Code S.H.
61.01-61.17	Objets admis sans conditions.
Chapitre 62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie
Position	Code S.H.
62.01-62.17	Objets admis sans conditions.
Chapitre 63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons
Position	Code S.H.
63.01-63.10	Objets admis sans conditions.
Section XII	Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets, cravaches et leurs parties; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux
Chapitre 64	Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets
Position	Code S.H.
64.01-64.06	Objets admis sans conditions.

Chapitre 65 Coiffures et parties de coiffures

Position Code S.H.

65.01-65.07 Objets admis sans conditions.

Chapitre 66 Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties

Position Code S.H.

66.01-66.03 Objets admis sans conditions.

Chapitre 67 Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux

Position Code S.H.

67.01-67.04 Objets admis sans conditions.

Section XIII Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre

Chapitre 68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues

Position Code S.H.

68.01-68.15 Objets admis sans conditions.

Chapitre 69 Produits céramiques

Position Code S.H.

69.01-69.14 Objets admis sans conditions.

Chapitre 70 Verre et ouvrages en verre

Position Code S.H.

70.01-70.20 Objets admis sans conditions.

Section XIV Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies

Chapitre 71 Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies

Position Code S.H.

71.18 Argent en espèces.

■ Objets interdits

■ Objets admis conditionnellement

71.01-71.17 Seulement si les objets sont insérés dans des envois de la poste aux lettres avec valeur déclarée.

Section XV Métaux communs et ouvrages en ces métaux

Chapitre 72 Fonte, fer et acier

Position Code S.H.

72.01-72.29 Objets admis sans conditions.

Chapitre 73 Ouvrages en fonte, fer ou acier

Position Code S.H.

73.01-73.26 Objets admis sans conditions.

Chapitre 74 Cuivre et ouvrages en cuivre

Position Code S.H.

74.01-74.19 Objets admis sans conditions.

Chapitre 75 Nickel et ouvrages en nickel

Position Code S.H.

75.01-75.08 Objets admis sans conditions.

Chapitre 76 Aluminium et ouvrages en aluminium

Position Code S.H.

76.01-76.16 Objets admis sans conditions.

Chapitre 77 *Réservé pour une utilisation future éventuelle dans le système harmonisé*

Chapitre 78 Plomb et ouvrages en plomb

Position Code S.H.

78.01-78.06 Objets admis sans conditions.

Chapitre 79 Zinc et ouvrages en zinc

Position Code S.H.

79.01-79.07 Objets admis sans conditions.

Chapitre 80 Etain et ouvrages en étain

Position Code S.H.

80.01-80.07 Objets admis sans conditions.

Chapitre 81 Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières

Position Code S.H.

81.01-81.13 Objets admis sans conditions.

Chapitre 82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs

Position Code S.H.

82.01-82.15 Objets admis sans conditions.

Chapitre 83 Ouvrages divers en métaux communs

Position Code S.H.

83.01-83.11 Objets admis sans conditions.

Section XVI Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils

Chapitre 84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils

Position Code S.H.

84.01-84.87 Objets admis sans conditions.

Chapitre 85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils

Position Code S.H.

85.01-85.48 Objets admis sans conditions.

Section XVII Matériel de transport

Chapitre 86 Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communication

Position Code S.H.

86.01-86.09 Objets admis sans conditions.

Chapitre 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires

Position Code S.H.

87.01-87.16 Objets admis sans conditions.

Chapitre 88 Navigation aérienne ou spatiale

Position Code S.H.

88.01-88.05 Objets admis sans conditions.

Chapitre 89 Navigation maritime ou fluviale

Position Code S.H.

89.01-89.08 Objets admis sans conditions.

Section XVIII Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments ou appareils

Chapitre 90 Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils

Position Code S.H.

90.01-90.33 Objets admis sans conditions.

Chapitre 91 Horlogerie

Position Code S.H.

91.01-91.14 Objets admis sans conditions.

Chapitre 92 Instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments

Position Code S.H.

92.01-92.09 Objets admis sans conditions.

Section XIX Armes, munitions, leurs parties et accessoires

Chapitre 93 Armes, munitions, leurs parties et accessoires

Position Code S.H.

93.01-93.07 ■ Objets interdits
Armes et munitions qui ne sont pas accompagnées d'une autorisation de la Police criminelle du Cap-Vert.

■ Objets admis conditionnellement

Armes et munitions, quand l'expéditeur peut prouver que le destinataire possède une licence de port d'arme. Néanmoins, ces objets sont sujets à l'inspection et à l'autorisation des autorités compétentes.

Section XX		Marchandises et produits divers
Chapitre 94		Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées
Position	Code S.H.	
94.01-94.06		Objets admis sans conditions.
Chapitre 95		Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires
Position	Code S.H.	
95.01-95.08		Objets admis sans conditions.
Chapitre 96		Ouvrages divers
Position	Code S.H.	
96.01-96.18		Objets admis sans conditions.
Section XXI		Objets d'art, de collection ou d'antiquité
Chapitre 97		Objets d'art, de collection ou d'antiquité
Position	Code S.H.	
97.01-97.06		Objets admis sans conditions.

Deuxième partie:

Conditions d'admission des objets importés ou en transit

1. Animaux et produits d'origine animale

Les objets non interdits et admis conditionnellement sont acceptés à l'importation sous condition d'être dûment conditionnés dans des emballages appropriés. Dans le cas contraire, ces objets seront renvoyés au lieu d'origine ou livrés aux autorités compétentes, conformément à la législation du Pays.

2. Légumes et produits d'origine végétale

Les objets non interdits et admis conditionnellement sont acceptés à l'importation sous condition d'être accompagnés d'un certificat sanitaire des produits et d'un certificat d'origine qui garantit la qualité à l'égard des maladies et parasites.

3. Graisses, huiles animales ou végétales et leurs dérivés, aliments, boissons, liquides alcooliques et autres liquides

Les objets non interdits et admis conditionnellement sont acceptés à l'importation sous condition d'être dûment conditionnés dans des emballages résistants et appropriés. Dans le cas contraire, ces objets seront renvoyés au lieu d'origine en s'assurant que cette dévolution ne représente aucun danger, ni pour les agents postaux, ni pour les autres objets contenus dans la même dépêche.

4. Verres et autres objets très fragiles qui peuvent s'endommager en conséquence de manipulations usuelles, et autres objets qui, par leurs déficiences de conditionnement, ne supportent pas les transports normaux

Les objets non interdits et admis conditionnellement sont acceptés à l'importation, sous condition d'être dûment conditionnés dans des emballages appropriés.

5. Pierres précieuses ou semblables, métaux précieux, plaques ou renforcements en métaux précieux et objets manufacturés dans ces matières, bijoux

Les objets non interdits et admis conditionnellement sont acceptés à l'importation seulement dans les envois de la poste aux lettres avec valeur déclarée sous condition d'être emballés conformément aux normes internationales sur les envois de la poste aux lettres avec valeur déclarée; dans le cas contraire, ils seront traités dans les mêmes conditions que les envois ordinaires.

6. Machines et appareils; matériel électrique; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et de l'image et accessoires de ces appareils; autres appareils d'optique, de précision, de cinéma, de mesure et d'utilisation médicale

Les objets sont acceptés à l'importation sous condition d'être dûment conditionnés dans des emballages résistants et appropriés.

7. Armes et munitions

Aucune arme à feu et munitions ne seront acceptées à l'importation sans être accompagnées d'une licence d'importation et de port d'arme de l'expéditeur et du destinataire, délivrées par les autorités compétentes.

Cap-Vert

Troisième partie:

Dispositions spéciales, douanières et autres

L'administration postale du Cap-Vert n'a pas fourni de renseignements concernant la 3^e partie.